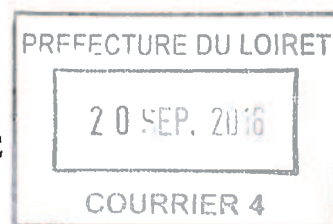


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 Septembre 2016



68/16

Date d'affichage : 19 septembre 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 13 septembre 2016
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 septembre 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE,

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER.

Ligny-le-Ribault : Mme Claire MINIÈRE, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, M. Dominique THENAULT à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Monsieur Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Stéphanie HARS à M. Christophe BONNET, Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS.

Absents excusés : M. Michel TATIN, Mme Jocelyne BACHMANN,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Conventions avec la CAF pour le renouvellement des agréments des RAM fixe et itinérant.

Dans le cadre d'une politique d'Action Sociale visant à « *créer un environnement plus favorable à la qualité de l'accueil chez les Assistant(e)s Maternel(le)s* », un partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne contribue au fonctionnement administratif et financier des Relais Assistants Maternels (RAM) fixe et itinérant de la CCPS.

Les missions principales d'un RAM sont :

- organiser un lieu ressource au service des parents et des professionnels de l'accueil individuel.
- contribuer à l'amélioration de la qualité et de la stabilité de l'accueil de l'enfant.

Elles impliquent un service proche des usagers.

Les agréments sont arrivés à échéance le 31 mars 2016. Après réunion du Comité de pilotage le 7 mars 2016, la Commission d'action sociale et familiale de la CAF propose de renouveler les conventions du 1^{er} Avril 2016 au 31 Octobre 2016 :

Pour le RAM fixe, l'agrément est renouvelé avec un temps de travail à 0,8 ETP pour l'animatrice.

Pour le RAM itinérant, l'agrément est renouvelé avec un temps de travail à 0,7 ETP pour l'animatrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONCLUT avec la CAF les conventions d'objectifs et de financement des RAM fixe et itinérant prolongeant leurs agréments du 1^{er} Avril 2016 au 31 Octobre 2016, et **AUTORISE** Monsieur le Président à les signer.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 20/09/16

